

**POSTULAT « Pour un lieu d'accueil de jour offrant des prestations d'hygiène, ainsi que des soins médicaux, paramédicaux et dentaires aux personnes vivant dans la précarité sur Yverdon »**

Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

**DEVELOPPEMENT**

Prendre une douche, laver ses habits, se faire couper les cheveux, soigner ses dents, boire un café, prendre un repas au chaud. Des gestes réguliers, quotidiens pour certains. Des gestes qui nous semblent si faciles, si accessibles, si évidents. Des gestes pourtant difficiles d'accès pour certaines personnes et en particulier pour celles qui vivent à la rue, sans lieu où s'abriter, prendre soin de leur corps et se (re)poser.

Difficile de savoir combien de personnes sont concernées sur Yverdon. L'hébergement d'urgence de la Lucarne – qui propose un lieu pour la nuit – voit passer plus de 400 personnes par an. Ce n'est là que « la pointe de l'iceberg ». Selon les travailleuses et travailleurs sociaux yverdonnois, les personnes sans accès aux soins médicaux et d'hygiène de base sont bien plus nombreuses. Tous les sans-abris et toutes les personnes en situation de précarité ne fréquentent pas la Lucarne<sup>i</sup>. Certain·e·s dorment dans la rue ou chez des connaissances. Une part des femmes fuient « la promiscuité » des centres d'hébergement, préférant parfois offrir leur corps à un homme contre un lit, plutôt que d'être confrontées à la masse masculine dont elles sont souvent les victimes<sup>ii</sup>.

Parmi les personnes sans logement : des adultes, mais aussi des enfants et des retraité·e·s<sup>iii</sup> *d'ici* : autrement dit, des « locaux ». Contrairement à certaines idées reçues, les personnes qui vivent dans la précarité à Yverdon ne viennent pas en majorité « d'ailleurs », de Lausanne ou de plus loin. Elles sont pour la plupart du Nord-Vaudois : Yverdonnois·e·s, Saintecris, Grandsonnois·es qui vivent depuis toujours ou ont toujours vécu sur Yverdon ou dans sa proche région.

Afin de pouvoir se laver et laver leurs vêtements, ces personnes n'ont que peu d'options, et ces dernières ne sont guère satisfaisantes. Il y a bien sûr une douche et une machine à laver le linge à « Zone bleue », mais le lieu n'est ouvert qu'aux personnes souffrant d'addiction. La Lucarne offre aussi douche et buanderie, mais elle n'est accessible qu'à celles et ceux qui y passent la nuit et le nombre de places et la durée d'hébergement sont limités. Certain·e·s, en été, utilisent les douches de la plage ou celles du camping, ce qui, comme le relève la police communale, génère des tensions avec les touristes et autres utilisateurs et utilisatrices des lieux. En hiver ou par mauvais temps en été, la bibliothèque communale devient le lieu de prédilection de certaines personnes sans-abris qui trouvent ainsi moyen de se protéger de la pluie, de la neige et du froid pendant la journée.

Et ce sont là les personnes « visibles ». Car, je l'ai évoqué et les professionnels du travail social le disent, beaucoup des personnes vivant dans la précarité se cachent. Beaucoup s'autocensurent et s'auto-excluent<sup>iv</sup>, évitant notamment de recourir aux structures de soin traditionnelles, les hôpitaux et les urgences, ces lieux où il est impossible de masquer sa misère, d'échapper au regard – parfois inquisiteur – de celles et ceux qui ont un chez-soi, qui sont propres et qui ont les cheveux bien coupés. Les sans-abris s'auto-excluent de l'aide et des soins traditionnels, supportant des douleurs physiques et psychiques bien plus importantes que celles que nous sommes prêt·e·s à supporter<sup>v</sup>. Seules des structures dédiées

avec un personnel spécialisé sont en mesure de favoriser la récréation d'un lien social et une prise en charge sanitaire adéquate.

À noter que le phénomène d'auto-exclusion de l'aide et des soins n'est pas propre aux sans-abris<sup>vi</sup>. C'est un mécanisme connu : les personnes les plus pauvres – même lorsqu'elles ont un toit – ne peuvent notamment pas se permettre de payer des primes d'assurance maladie élevées. Elles optent donc généralement pour des franchises hautes afin de diminuer leurs coûts et renoncent à aller chez le médecin, car elles ne peuvent pas payer la facture<sup>vii</sup>. Le mécanisme d'auto-exclusion renforce ainsi leur précarité : nombre de familles disposant de peu de moyens ne demandent pas les aides et ne recourent pas aux soins auxquelles elles auraient droit. Et si ces familles sont au bénéfice d'un permis B ou C, la crainte de perdre leur permis et de se faire expulser de Suisse ajoute un frein à leur capacité à demander de l'aide.

Afin de pallier en partie les besoins des personnes en situation de précarité, le canton a mis en place une équipe mobile d'urgences sociales (EMUS). Cette équipe, composée à chaque fois de deux personnes, intervient sur tout le canton. Elle ne peut de toute évidence ni répondre à l'ensemble des situations ni assurer un suivi médico-social sur la durée. Dans la région Nord Broye, un travail conséquent est par ailleurs effectué dans le domaine de la santé mentale par l'équipe pluridisciplinaire de l'Organisation de Soins A Domicile à mission psychiatrique NOMàD. Mais là encore, ce travail précieux ne suffit pas à répondre aux besoins.

Avec la covid, la situation des personnes vivant dans la précarité s'est encore dégradée. Sur Yverdon, Caritas a dû faire appel à l'aide du « Point d'eau » de Lausanne, mais aussi à des associations humanitaires telles que « Médecin du monde » et « Médecins sans frontière » pour offrir les soins de première nécessité aux plus démunis.

Le Quart-Monde est à nos portes, dans nos rues, mais aussi caché derrière les fenêtres de certains appartements devant lesquels nous passons chaque jour. Il est composé de personnes sans travail, de jeunes en formation, d'apprentis, mais aussi de working poor – personnes faisant des ménages, travaillant dans le bâtiment et la restauration, famille monoparentale, etc.

Il est temps qu'Yverdon, deuxième ville du canton, se dote d'un lieu d'accueil de jour, similaire à celui du Point d'eau à Lausanne. Une telle structure devrait pouvoir bénéficier d'un important soutien financier du canton. À ce jour, le Point d'eau reçoit en effet une subvention cantonale qui couvre les 2/3 de son budget<sup>viii</sup>. Le directeur du Point d'eau, que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans le cadre de l'élaboration de cette motion, s'est dit prêt par ailleurs à partager ses compétences et son expérience pour aider à la mise sur pied de la future structure yverdonnoise.

## **POSTULAT**

Je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place un lieu d'accueil de jour afin de permettre aux personnes vivant dans la précarité sur Yverdon d'avoir accès à des prestations d'hygiène et des soins médicaux (somatiques et psychiques), paramédicaux et dentaires de première nécessité.

Céline Ehrwein Nihan pour le groupe Vert·e·s et Solidaires

Yverdon-les-Bains, le 18 janvier 2022

---

<sup>i</sup> A titre indicatif, en décembre 2021, 2'250 personnes (hommes, femmes, enfants), correspondant à 1'423 dossiers, étaient au bénéfice du RI (aide sociale) sur Yverdon. Au niveau de la région du Jura Nord vaudois, les chiffres s'élèvent à 1'924 dossiers couvrant 2'993 personnes. Quelques 15'000 personnes, soit la moitié des Yverdonnois.es, perçoivent un subside cantonal de l'assurance maladie.

<sup>ii</sup> Difficile d'évaluer le nombre de femmes vivant à la rue car, comme le relève Kalina Anguelova (« La rue casse le corps, le système brise des vies », *Femina* 31 janvier 2021, p. 11.), ces dernières échappent aux statistiques. A titre indicatif, l'étude réalisée par Florian Labhart, Luca Notari et Gerhard Gmel, « Consommation d'alcool dans l'espace public : Etude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains », Rapport de recherche 47, Lausanne : SFA/ISPA, 2010 (Projet financé par le FNS) évoque une population de 40% de femmes fréquentant la place du Kiosque à Musique à Yverdon. Selon le responsable du secteur hébergement de Caritas (qui gère notamment la Lucarne à Yverdon), les femmes représenteraient entre 10-12 % de la population des sans abri sur Yverdon.

<sup>iii</sup> Selon le responsable du secteur hébergement de Caritas Vaud, Il y aurait parmi les SDF d'Yverdon environ 5% de personnes retraitées.

<sup>iv</sup> Des études effectuées sur le sujet, montrent qu'en Suisse près d'un tiers des personnes qui pourraient bénéficier de prestations sociales y renoncent (voir notamment à ce sujet : Lukas Winkelmann Lukas, Nicola Anjy Bau, « Nichtbezug von Sozialhilfe : 26,3 Prozent der Anspruchsberechtigten beziehen keine Sozialhilfe », *SozialAktuell* 2016/11, *AvenirSocial* [https://digitalcollection.zhaw.ch/bitstream/11475/7479/1/160973\\_SA\\_11\\_2016%20Nichtbezug.pdf](https://digitalcollection.zhaw.ch/bitstream/11475/7479/1/160973_SA_11_2016%20Nichtbezug.pdf) (dernière consultation le 18 janvier 2022). Voir également sur le phénomène d'auto-exclusion la conférence très instructive de Furtos Jean, « Conférence », in « *De la précarité à l'auto-exclusion. Une conférence-débat de l'Association Emmaüs et de Normale Sup'*, sous la direction de Furtos Jean. Paris, Éditions Rue d'Ulm, « La Rue ? Parlons-en ! », 2009, p. 5-40. URL : <https://www.cairn.info/de-la-precarite-a-l-auto-exclusion--9782728837540-page-5.htm> (dernière consultation le 8 octobre 2021).

<sup>v</sup> A noter que la plupart des sans-abris sont aussi sans assurance maladie. Car si l'assurance maladie est obligatoire en Suisse, il faut une adresse pour en bénéficier.

<sup>vi</sup> Voir notamment à ce propos les résultats de l'étude menée par Barbara Lucas, Catherine Ludwig, Jérôme Chapuis, Jenny Maggi et Eric Crettaz sur « Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux attentes des familles en situation de précarité ? » Genève, HES SO, 2019, disponible en ligne à l'adresse <https://www.hesge.ch/hets/non-recours> (dernière consultation le 8 octobre 2021).

<sup>vii</sup> S'y ajoute la précarité créée par les récentes modifications de la loi sur les étrangers. On le constate : Italien·ne·s, Kossovars, Français·e·s, Espagnol·es, Portugais·e·s, etc en situation économique précaire au bénéfice d'un permis B et C n'osent plus demander de l'aide pour le paiement de leur assurance ou des soins de bases par crainte de se voir retirer leur permis de séjour.

<sup>viii</sup> Le reste des charges est globalement couvert par l'association de soutien du « Point d'eau », l'aide de fondations, ainsi que le produit des prestations auxquelles les bénéficiaires de la structure participent modestement.